

# Systeme de la Haye concernant l'enregistrement international des dessins et modèles industriels



Rapport pour l'année 2009



## TABLE DES MATIÈRES

	Page
ACTIVITÉ D'ENREGISTREMENT GLOBALE .....	1
NATURE DES ENREGISTREMENTS INTERNATIONAUX .....	2
Voie de dépôt .....	2
Portée (produits, secteurs d'activité) .....	2
Nombre de dessins ou modèles par enregistrement international .....	2
Portée (territoires) .....	2
Revendication de priorité .....	3
Publication.....	3
Coût moyen d'un enregistrement international.....	3
RÉPARTITION DES TAXES PARMIS LES PARTIES CONTRACTANTES DÉSIGNÉES.....	3
ENREGISTREMENTS EN VIGUEUR .....	3
ÉVOLUTION DES DÉPÔTS DE DEMANDES INTERNATIONALES .....	3
À l'échelle mondiale .....	3
Par partie contractante (tableau n° 3).....	3
Par pays dans lequel se situe l'adresse du déposant (tableau n° 4).....	4
ÉVOLUTION DES DÉSIGNATIONS DANS LES ENREGISTREMENTS INTERNATIONAUX.....	4
À l'échelle mondiale .....	4
Par partie contractante.....	4
NOMBRE DE MEMBRES DE L'UNION DE LA HAYE.....	5
COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES.....	5
DÉVELOPPEMENT JURIDIQUE DU SYSTÈME DE LA HAYE .....	5
Notification facultative de déclarations d'octroi de la protection .....	5
Extension du système de réduction des taxes .....	5
Gel de l'application de l'Acte de 1934.....	6
Décision d'inclure l'espagnol dans le régime linguistique du système de La Haye.....	6
GRAPHIQUE 1 – ENREGISTREMENTS INTERNATIONAUX INSCRITS EN 2005-2009.....	7
GRAPHIQUE 2 – ENREGISTREMENTS INTERNATIONAUX INSCRITS EN 2008-2009 (PAR MOIS) .....	7
GRAPHIQUE 3 – DESSINS ET MODÈLES ENREGISTRÉS EN 2005-2009.....	8
GRAPHIQUE 4 – DESSINS ET MODÈLES ENREGISTRÉS EN 2008-2009 (PAR MOIS) .....	8
GRAPHIQUE 5 – NOMBRE DE DESSINS ET MODÈLES PAR ENREGISTREMENT INTERNATIONAL (2009).....	9
GRAPHIQUE 6 – NOMBRE DE DÉSIGNATIONS PAR ENREGISTREMENT INTERNATIONAL (2009).....	9
GRAPHIQUE 7 – MONTANT DES TAXES PAYÉES PAR ENREGISTREMENT INTERNATIONAL (2009).....	10
GRAPHIQUE 8 – ENREGISTREMENTS INTERNATIONAUX INSCRITS AU REGISTRE INTERNATIONAL (AU 31 DÉCEMBRE 2009) .....	10

	Page
GRAPHIQUE 9 – RENOUELLEMENTS INSCRITS EN 2005-2009 .....	11
GRAPHIQUE 10 – RENOUELLEMENTS INSCRITS EN 2008-2009 (PAR MOIS) .....	11
GRAPHIQUE 11 – DESSINS ET MODÈLES RENOUELÉS EN 2005-2009 .....	12
GRAPHIQUE 12 – DESSINS ET MODÈLES RENOUELÉS EN 2008-2009 (PAR MOIS) .....	12
GRAPHIQUE 13 – DEMANDES REÇUES EN 2005-2009 .....	13
GRAPHIQUE 14 – DEMANDES REÇUES EN 2008-2009 (PAR MOIS) .....	13
GRAPHIQUE 15 – DESSINS ET MODÈLES REÇUS EN 2005-2009 .....	14
GRAPHIQUE 16 – DESSINS ET MODÈLES REÇUS EN 2008-2009 (PAR MOIS) .....	14
TABLEAU N° 3 – PRINCIPALES PARTIES CONTRACTANTES DÉPOSANTES – NOMBRE DE DESSINS OU MODÈLES CONTENUS DANS LES DEMANDES DÉPOSÉES, PAR PARTIE CONTRACTANTE DONT LE DÉPOSANT TIRE SON DROIT DE DÉPOSER (2005-2009) .....	15
TABLEAU N° 4 – PRINCIPAUX PAYS D'ORIGINE DÉPOSANTS – NOMBRE DE DESSINS OU MODÈLES CONTENUS DANS LES DEMANDES, PAR PAYS DANS LEQUEL SE SITUE L'ADRESSE DU DÉPOSANT .....	16
TABLEAU N° 5 – PARTIES CONTRACTANTES LES PLUS FRÉQUEMMENT DÉSIGNÉES (2009) – NOMBRE DE DESSINS OU MODÈLES INSCRITS AU REGISTRE INTERNATIONAL, PAR PARTIE CONTRACTANTE DÉSIGNÉE .....	17
LISTE DES PARTIES CONTRACTANTES À L'ARRANGEMENT DE LA HAYE AU 31 DÉCEMBRE 2009 .....	18

### Activité d'enregistrement globale

En 2009, l'augmentation de l'activité d'enregistrement dans le cadre du système de La Haye a été nuancée par rapport à 2008. Alors qu'une augmentation de 10,4% du nombre des enregistrements internationaux (1681) et une progression de 12% du nombre des dessins ou modèles (8872) contenus dans ces enregistrements internationaux ont été enregistrées, le nombre des désignations de parties contractantes dans les enregistrements internationaux a diminué de 17,3% (voir le tableau n° 1 ci-dessous). Cette diminution semble être due au fait que de nombreux déposants ont choisi de désigner l'Union européenne plutôt que chacun de ses États membres également parties à l'Arrangement de La Haye.

En 2009, le nombre de renouvellements (2749) inscrits par le Bureau international a diminué de 13,3% par rapport à 2008. Cette diminution est une répercussion de la baisse importante de l'activité d'enregistrement intervenue cinq ans plus tôt.

Le nombre des modifications inscrites au registre international en 2009 a diminué de 35,6% par rapport à 2008, principalement en raison d'une très forte baisse du nombre des demandes de changement de titulaire (-54,3%), de changement de nom ou d'adresse du titulaire (-39%) et de changement de nom ou d'adresse du mandataire (-68,8%). Par ailleurs, le nombre de déclarations d'octroi de la protection notifiées au Bureau international a fortement augmenté (181,6%) (voir le tableau n° 1 ci-dessous).

**Tableau n° 1**  
**Opérations diverses enregistrées en 2009**  
*Taux de croissance par rapport à 2008*

	<u>2008</u>	<u>2009</u>	<u>Croissance</u>
<b>Acquisition de droits</b>			
Enregistrements internationaux	1 523	1 681	10,4%
Dessins ou modèles dans les enregistrements internationaux	7 920	8 872	12,0%
Désignations de parties contractantes dans les enregistrements internationaux	12 207	10 100	-17,3%
<b>Maintien en vigueur de droits</b>			
Renouvellements	3 169	2 749	-13,3%
Dessins ou modèles dans les renouvellements	13 437	10 440	-22,3%
Désignations de parties contractantes dans les renouvellements	34 597	26 379	-23,8%
<b>Enregistrements internationaux en vigueur (à la fin de l'année)</b>			
Enregistrements actifs	26 255	25 662	-2,3%
Nombre de dessins ou modèles dans les enregistrements actifs	107 506	108 603	1,0%
Désignations actives	258 622	253 739	-1,9%
Nombre de titulaires de droits	7 940	7 728	-2,7%
<b>Modifications</b>	<b>3 849</b>	<b>2 589</b>	<b>-32,7%</b>
Changements de titulaire	470	215	-54,3%
Changements de nom ou d'adresse du titulaire	1 210	738	-39,0%
Renoncations à l'enregistrement international	0	5	-
Limitations	0	1	-
Constitutions de mandataire	726	704	-3,0%
Radiation de la constitution de mandataire	93	171	83,9%
Changements de nom ou d'adresse du mandataire	1 280	400	-68,8%
Renoncations au mandat	30	35	16,7%
Corrections	40	320	700,0%
<b>Déclarations d'octroi de la protection et refus</b>	<b>502</b>	<b>1 476</b>	<b>194,0%</b>
Déclarations d'octroi de la protection	457	1 287	181,6%
Refus	40	189	372,5%
Retraits du refus	5	0	-100,0%
<b>Information</b>			
Extraits et copies du registre	1 140	1 636	43,5%

Nature des enregistrements internationaux*Voie de dépôt*

Sur l'ensemble des enregistrements internationaux inscrits par le Bureau international en 2009, 1652 (98,3%) ont été déposés directement auprès du Bureau international.

*Portée (produits, secteurs d'activité)*

Par ordre décroissant de fréquence, les dessins et modèles industriels pour lesquels des enregistrements internationaux ont été inscrits en 2009 relevaient le plus souvent des classes 9, 10, 6, 7, et 32 de la neuvième édition de la classification de Locarno (voir le tableau n° 2 ci-dessous).

Sur l'ensemble des enregistrements internationaux inscrits par le Bureau International en 2009, 69,2% concernaient des produits relevant d'une des 10 classes principales.

**Tableau n° 2****Les dix classes les plus fréquentes dans les enregistrements internationaux**

*Enregistrements par classe en 2009, pourcentage par rapport au total et taux de croissance par rapport à 2008*

<u>Classes</u>	<u>Produits et services</u>	<u>2008</u>	<u>2009</u>	<u>Part</u>	<u>Croissance</u>
Classe 9	Emballages et récipients pour le transport ou la manutention des marchandises	247	205	12.2%	-17.0%
Classe 10	Horlogerie et autres instruments de mesure, instruments de contrôle ou de signalisation	204	188	11.2%	-7.8%
Classe 6	Ameublement	134	174	10.4%	29.9%
Classe 7	Articles de ménage non compris dans d'autres classes	89	118	7.0%	32.6%
Classe 32	Symboles graphiques et logos, motifs décoratifs pour surfaces, ornementation	26	91	5.4%	250.0%
Classe 23	Installations pour la distribution de fluides, installations sanitaires, de chauffage, de ventilation ou de conditionnement d'air, combustibles solides	81	87	5.2%	7.4%
Classe 26	Appareils d'éclairage	59	82	4.9%	39.0%
Classe 11	Objets d'ornement	79	80	4.8%	1.3%
Classe 12	Moyens de transport ou de levage	85	77	4.6%	-9.4%
Classe 2	Articles d'habillement et mercerie	55	62	3.7%	12.7%

*Nombre de dessins ou modèles par enregistrement international*

En 2009, les enregistrements internationaux contenaient en moyenne cinq dessins ou modèles industriels chacun. Alors que 35% des enregistrements ne contenaient qu'un dessin ou modèle chacun, plus de 10% des enregistrements en contenaient au moins 11 (voir le graphique 5).

*Portée (territoires)*

En moyenne, le nombre de parties contractantes désignées dans un enregistrement international a été de six.

Sur l'ensemble des enregistrements internationaux inscrits par le Bureau international en 2009, 68% contenaient au plus cinq désignations de parties contractantes, et parmi ces dernières 16.8% contenaient une seule désignation (voir le graphique 6). Parmi les enregistrements internationaux ne contenant qu'une seule désignation, la partie contractante désignée était généralement soit l'Union européenne, soit la Suisse.

### *Revendication de priorité*

Sur l'ensemble des enregistrements internationaux inscrits par le Bureau international en 2009, 35% contenaient une revendication de priorité. Cela laisse supposer que, dans les 65% des cas restants, la demande internationale constituerait le premier dépôt qui pourrait servir de base à une revendication de priorité dans d'autres dépôts effectués en dehors de l'Union de La Haye.

### *Publication*

Sur l'ensemble des enregistrements internationaux inscrits par le Bureau international en 2009, 722 (43%) contenaient une demande de publication immédiate alors que 228 (14%) contenaient une demande d'ajournement de la publication. La période de publication par défaut a été appliquée en ce qui concerne les 731 enregistrements restants (43%).

### *Coût moyen d'un enregistrement international*

En moyenne, le montant des taxes payées pour un enregistrement international en 2009 a été de 1827 francs suisses.

Sur l'ensemble des enregistrements internationaux inscrits par le Bureau international en 2009, 87,9% ont donné lieu au paiement de taxes d'un montant inférieur à 3000 francs suisses (voir le graphique 7).

### *Répartition des taxes parmi les parties contractantes désignées*

En 2009, l'OMPI a perçu des taxes de désignation standard ou des taxes de désignation individuelles pour un montant de 1 985 208 francs suisses, au nom des parties contractantes désignées. Ces taxes ont été réparties parmi ces parties contractantes sur une base mensuelle.

### *Enregistrements en vigueur*

Le 31 décembre 2009, 25 662 enregistrements internationaux en vigueur étaient inscrits au nom de 7728 titulaires de droits différents (voir le graphique 8). Ces enregistrements contenaient 108 603 dessins ou modèles et 253 739 désignations.

### *Évolution des dépôts de demandes internationales*

#### *À l'échelle mondiale*

En 2009, le Bureau international a reçu 1796 demandes internationales pour la protection de 8464 dessins ou modèles (voir les graphiques 13 à 15). Par rapport à 2008, ce chiffre atteste une augmentation de 4,8% du nombre des demandes déposées et une légère diminution (-0,9%) du nombre des dessins ou modèles contenus dans celles-ci.

#### *Par partie contractante (tableau n° 3)*

En 2009, pour la deuxième année consécutive, ce sont les déposants invoquant un rattachement à l'Union européenne qui ont déposé le plus grand nombre de dessins ou modèles industriels dans le cadre de demandes internationales (4170 dessins ou modèles ou 49,3% du nombre total). Ils étaient suivis des déposants invoquant un rattachement à la Suisse (2809 dessins ou modèles ou 33,2%) et un rattachement à la France (969 dessins ou modèles ou 11,4%). Venaient ensuite les déposants invoquant un rattachement à la Turquie ou au Danemark, avec 138 et 114 dessins ou modèles, respectivement.

*Par pays dans lequel se situe l'adresse du déposant (tableau n° 4)*

Les déposants ayant leur adresse en Allemagne ont indiqué le plus grand nombre de dessins ou modèles industriels dans les demandes de protection déposées en 2009 en vertu du système de La Haye (2193 dessins ou modèles, ou 26% du nombre total). Ils ont devancé les déposants ayant leur adresse en Suisse (1858 dessins ou modèles, ou 22%), aux États-Unis d'Amérique (961 dessins ou modèles, ou 11,4%), en France (954 dessins ou modèles, ou 11,3%) et aux Pays-Bas (846 dessins ou modèles, ou 10%). Les déposants ayant leur adresse en Italie, au Danemark, en Autriche et en Turquie figuraient également parmi les principaux utilisateurs, avec chacun plus de 100 dessins ou modèles ayant fait l'objet d'une demande de protection en 2009.

Il est intéressant de noter qu'un nombre important de déposants ayant leur adresse dans un pays qui n'est pas partie à l'Arrangement de La Haye demandent régulièrement la protection d'un dessin ou modèle industriel en vertu du système de La Haye. On notera en particulier que plusieurs déposants ayant leur adresse aux États-Unis d'Amérique ont déposé leurs dessins ou modèles industriels par le biais du système de La Haye. Les États-Unis d'Amérique n'étant pas partie contractante de l'Arrangement de La Haye, il a été demandé à ces déposants de fonder leur droit de déposer sur un rattachement à un autre État ou à une organisation intergouvernementale qui est une partie contractante.

Un nombre inférieur de dessins et modèles ont été déposés par des déposants ayant leur adresse dans un pays qui n'est pas une partie contractante de l'Arrangement de La Haye, mais qui est un État membre d'une organisation intergouvernementale qui est elle-même une partie contractante, tel que l'Autriche, la Finlande, le Royaume-Uni, la Suède et la République tchèque, pays qui sont tous des États membres de l'Union européenne.

En dépit de la crise économique mondiale, le nombre des demandes déposées par des déposants des pays suivants a augmenté en 2009 par rapport à 2008 : les États-Unis d'Amérique (+95,7%), les Pays-Bas (+69,9%), l'Italie (+31,7%), le Danemark (+227,5%) et l'Autriche (+21,9%).

*Évolution des désignations dans les enregistrements internationaux*

*À l'échelle mondiale*

En 2009, le Bureau international a inscrit 10 100 désignations de parties contractantes dans les enregistrements internationaux. Ce chiffre révèle une diminution de 17,3% par rapport à 2008. Comme cela a été indiqué précédemment, cette diminution semble être due au fait que de nombreux déposants ont choisi de désigner l'Union européenne dans son ensemble plutôt que chacun de ses États membres également parties à l'Arrangement de La Haye.

*Par partie contractante*

En 2009, la Suisse est restée la partie contractante la plus fréquemment désignée en ce qui concerne les dessins et modèles pour lesquels une protection a été demandée en vertu du système de La Haye. Elle a été désignée en ce qui concerne 6178 dessins ou modèles, soit 70% des 8872 dessins ou modèles inscrits au registre international cette année (voir le tableau n° 5 ci-dessous). Elle était suivie de l'Union européenne (5932 dessins ou modèles, soit 67%), de la Turquie (4048 dessins ou modèles, soit 46%) et de Singapour (2409 dessins ou modèles, soit 27%).

Le nombre des désignations concernant les parties contractantes suivantes a considérablement augmenté : l'Union européenne (+47,3%), la Turquie (+19,4%), Singapour (+11,1%), la République arabe syrienne (+148,1%) et l'Islande (+49,3%). Le nombre de désignations concernant la Suisse est resté fondamentalement stable (-0,1%), et, s'agissant de toutes les autres parties contractantes, le nombre de désignations par nombre de dessins ou modèles a diminué.



### Nombre de membres de l'Union de La Haye

L'Oman, la Pologne, la Serbie et l'Allemagne ont déposé leurs instruments d'adhésion à l'Acte de 1999 de l'Arrangement de La Haye (Acte de Genève) en 2009. En ce qui concerne l'Allemagne, son adhésion à l'Acte de Genève prendra effet le 13 février 2010.

Le 3 juin 2009, l'Indonésie a déposé son instrument de dénonciation de l'Acte de 1934 de l'Arrangement de La Haye. À compter du 3 juin 2010, l'Acte de 1934 ne s'appliquera plus à l'Indonésie.

Le 19 novembre 2009, la Suisse a déposé son instrument de dénonciation de l'Acte de 1934 de l'Arrangement de La Haye. À compter du 19 novembre 2010, l'Acte de 1934 ne s'appliquera plus à la Suisse à compter.

Au 31 décembre 2009, l'Arrangement de La Haye comptait 56 parties contractantes, parmi lesquelles 36 étaient liées par l'Acte de 1999 (Genève), 34 par l'Acte de 1960 et 15 par l'Acte de 1934. La liste des parties contractantes de l'Arrangement de La Haye figure à la fin du présent rapport (voir page 18).

### Communications électroniques

Un système de dépôt électronique des demandes internationales est disponible depuis le mois de janvier 2008 sur le site Web de l'OMPI consacré au système de La Haye. Le formulaire électronique a été actualisé régulièrement en 2009 afin d'améliorer l'interface utilisateur, y compris, par exemple, grâce à l'adjonction d'un lien automatique vers le calculateur de taxes. Par ailleurs, une série de nouvelles fonctions seront mises en œuvre en 2010.

La popularité du dépôt électronique progresse régulièrement, le pourcentage des demandes déposées par la voie électronique étant passé de 51% durant le premier semestre de 2009 à 61% durant le second semestre de 2009.

Le *Bulletin des dessins et modèles industriels* ainsi que des statistiques mensuelles concernant l'activité d'enregistrement sont publiés régulièrement sur le site Web consacré au système de La Haye.

### Développement juridique du système de La Haye

#### *Notification facultative de déclarations d'octroi de la protection*

En janvier 2009, une série de modifications apportées au régime juridique du système de La Haye adoptées par l'Assemblée de l'Union de La Haye sont entrées en vigueur. Ces modifications ont permis d'introduire un cadre réglementaire précis pour la notification facultative de déclarations d'octroi de la protection, et d'améliorer ainsi le niveau d'information potentiel des utilisateurs et des tiers en ce qui concerne l'effet des enregistrements internationaux à l'égard des parties contractantes désignées dans ceux-ci.

#### *Extension du système de réduction des taxes*

Le 1<sup>er</sup> janvier 2009, le système existant de réduction des taxes pour les déposants des pays les moins avancés a été étendu aux organisations intergouvernementales dont la majorité des membres appartiennent à la catégorie des pays les moins avancés.

#### *Gel de l'application de l'Acte de 1934*

Les 24 février et 12 mai 2009, se sont tenues deux réunions consultatives informelles organisées par l'OMPI à l'intention des États contractants de l'Acte de 1934 de l'Arrangement de La Haye afin d'examiner la pertinence de cet acte. Les participants sont convenus du caractère obsolète de l'Acte de 1934 et de la nécessité d'articuler le système de La Haye autour de l'Acte de 1999. À la suite de ces consultations, les 15 États contractants de l'Acte de 1934 de l'Arrangement de La Haye ont décidé à l'unanimité, pendant une réunion extraordinaire tenue le 24 septembre 2009, de geler l'application de cet acte à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010. En prenant cette décision, les États contractants visaient à empêcher l'inscription de toute nouvelle désignation en vertu de l'Acte de 1934, sans préjudice toutefois du maintien en vigueur des désignations inscrites au registre international avant la date à laquelle le gel prendrait effet. Durant cette réunion, les États contractants se sont également entendus sur l'objectif final de mettre un terme à l'Acte de 1934. À cette fin, les États contractants ont demandé au Bureau international de diffuser un document tendant à porter à leur connaissance les formalités requises en vue de l'extinction de l'Acte de 1934.

Afin que la décision des États contractants de l'Acte de 1934 d'empêcher toute nouvelle désignation en vertu de l'Acte de 1934 soit dûment prise en considération, l'Assemblée de l'Union de La Haye a décidé, en septembre 2009, de supprimer toutes les références à l'Acte de 1934 des dispositions fondamentales du règlement d'exécution commun et de créer une nouvelle série de dispositions transitoires qui permettent la poursuite du renouvellement et du transfert de droits en vertu de l'Acte de 1934 tout en excluant la possibilité de procéder à toute nouvelle désignation en vertu de cet acte. Ces modifications du règlement d'exécution commun sont entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2010.

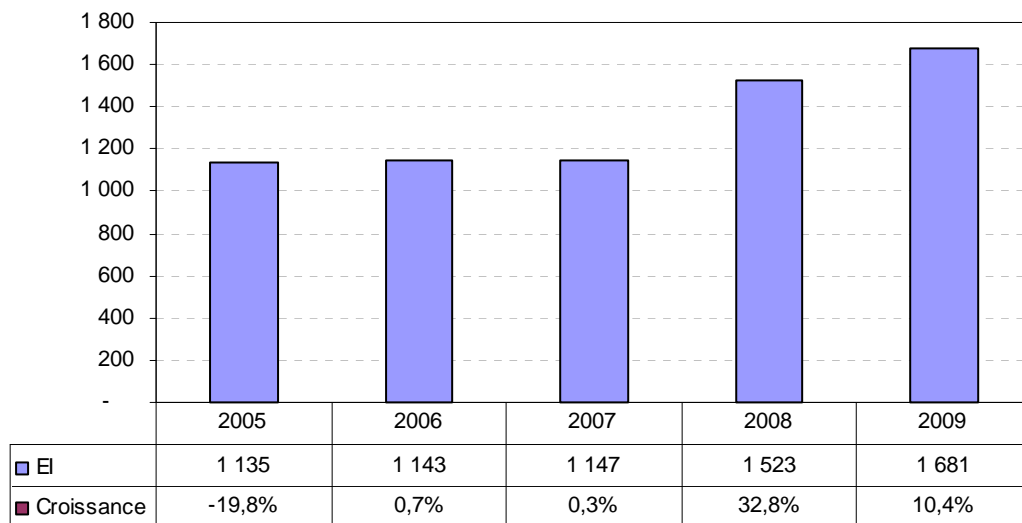
#### *Décision d'inclure l'espagnol dans le régime linguistique du système de La Haye*

En septembre 2009 également, l'Assemblée de l'Union de La Haye a adopté une série de modifications du règlement d'exécution commun avec effet au 1<sup>er</sup> avril 2010, afin d'inclure l'espagnol dans le régime linguistique du système de La Haye. À compter de cette date, les déposants pourront déposer des demandes internationales en français, en anglais ou en espagnol, à leur choix. En outre, toutes les inscriptions au registre international et les publications relatives aux enregistrements internationaux dans le *Bulletin des dessins et modèles industriels* seront effectuées en français, en anglais et en espagnol.

[Les graphiques et les tableaux suivent]

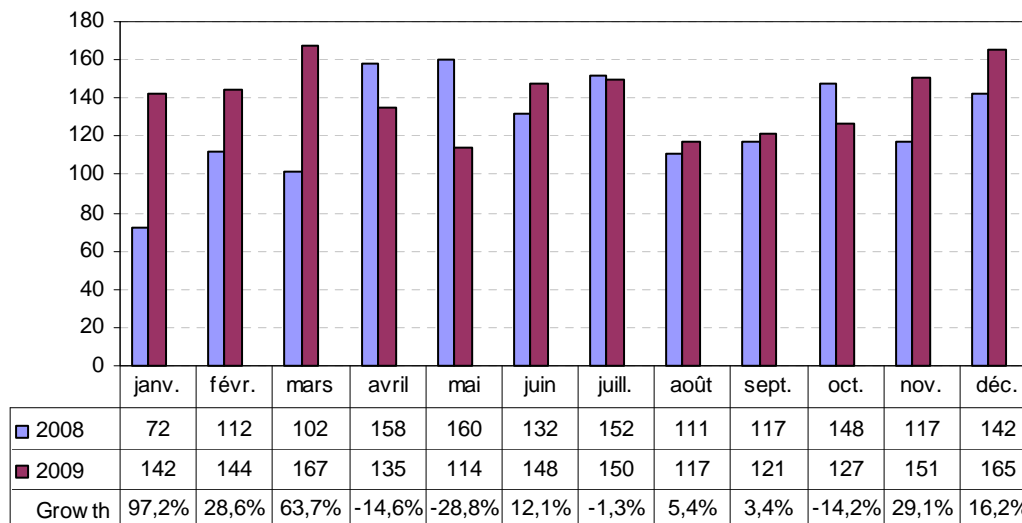
**Graphique 1 – Enregistrements internationaux inscrits en 2005-2009**

Taux de croissance par rapport à l'année précédente



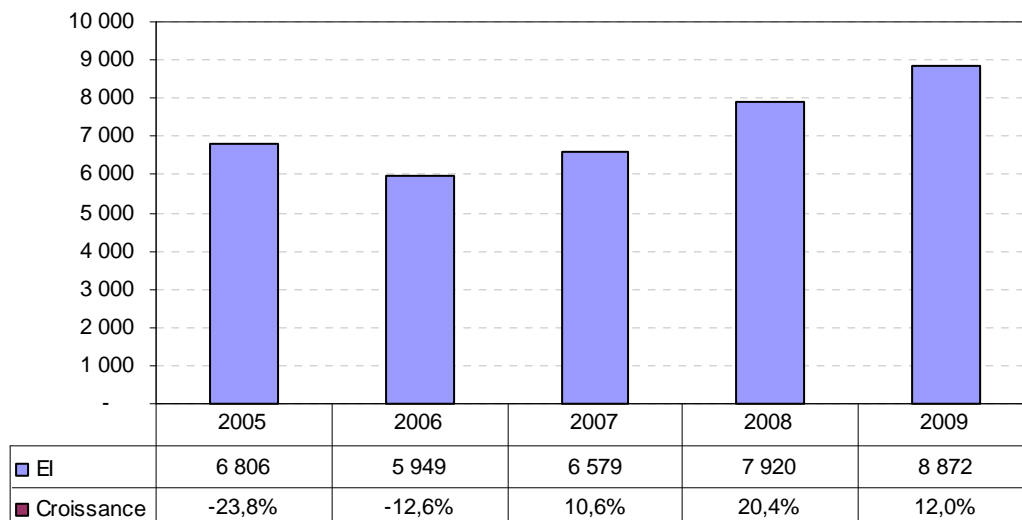
**Graphique 2 – Enregistrements internationaux inscrits en 2008-2009 (par mois)**

Taux de croissance par rapport à l'année précédente

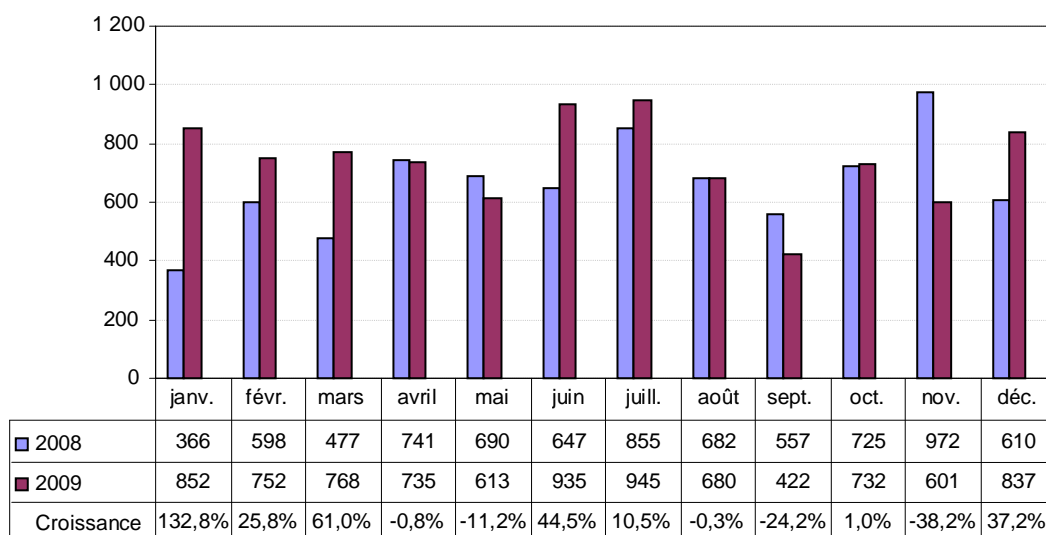


**Graphique 3 – Dessins et modèles enregistrés en 2005-2009**

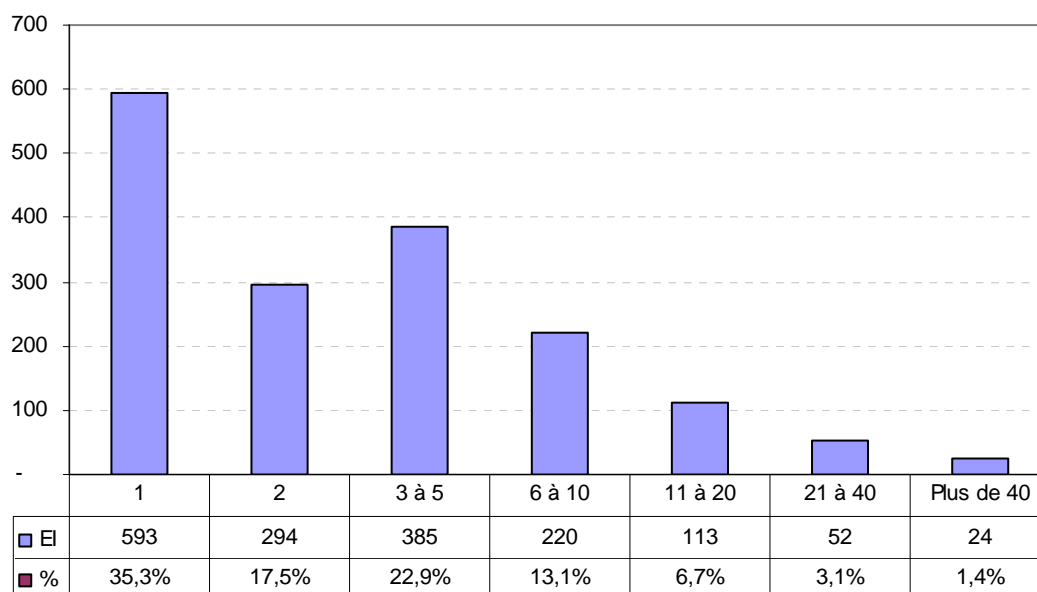
Taux de croissance par rapport à l'année précédente

**Graphique 4 – Dessins et modèles enregistrés en 2008-2009 (par mois)**

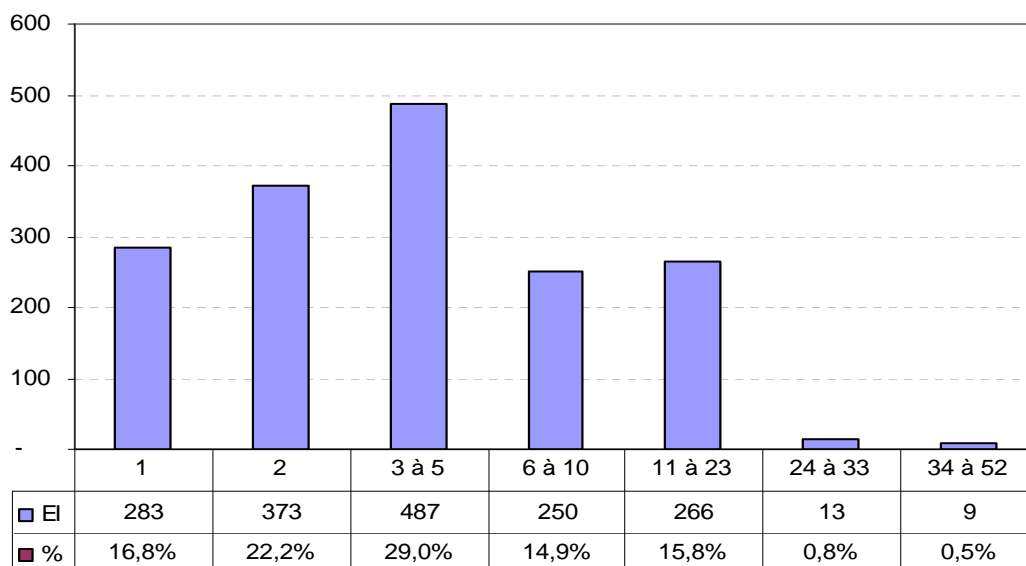
Taux de croissance par rapport à l'année précédente

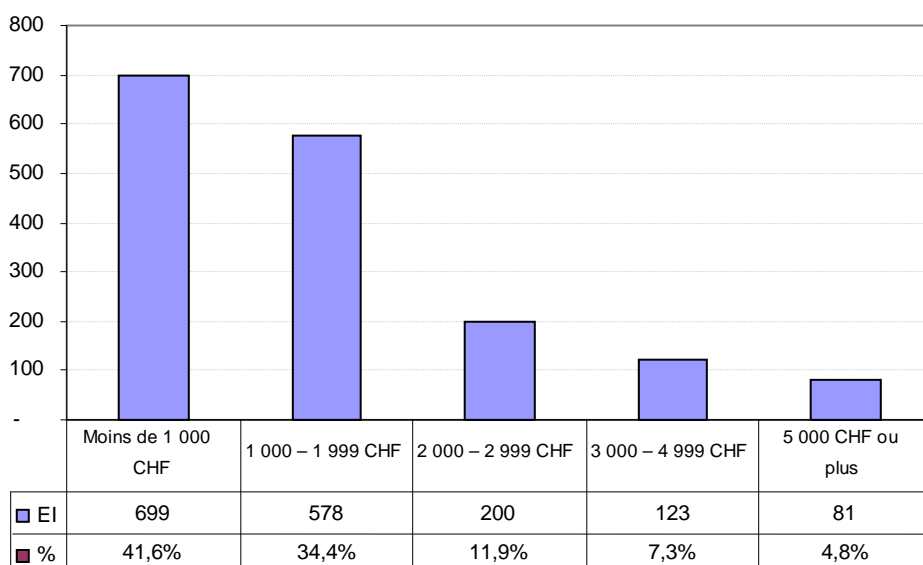
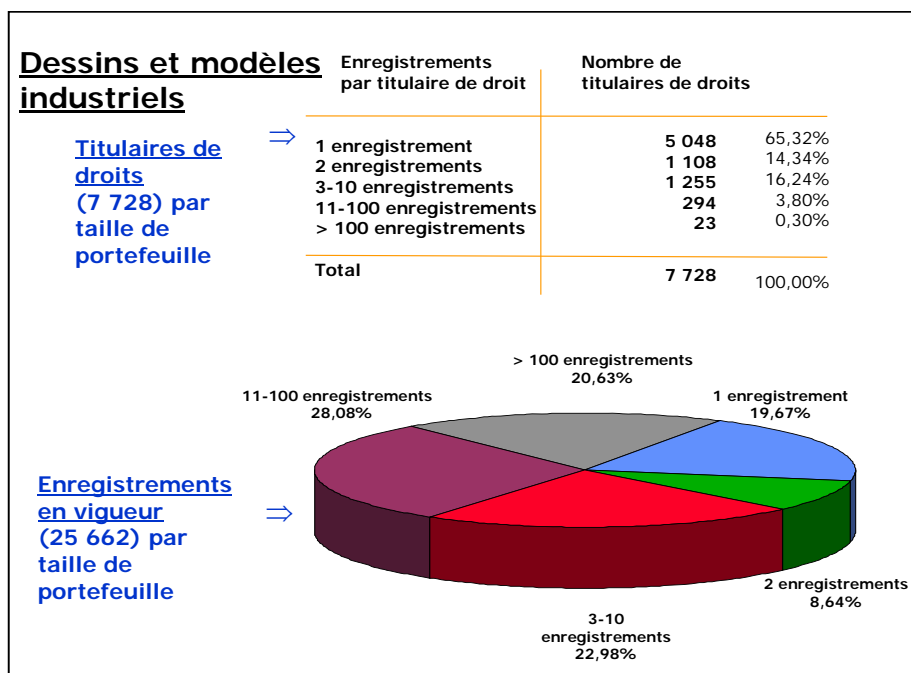


**Graphique 5 – Nombre de dessins et modèles par enregistrement international (2009)**



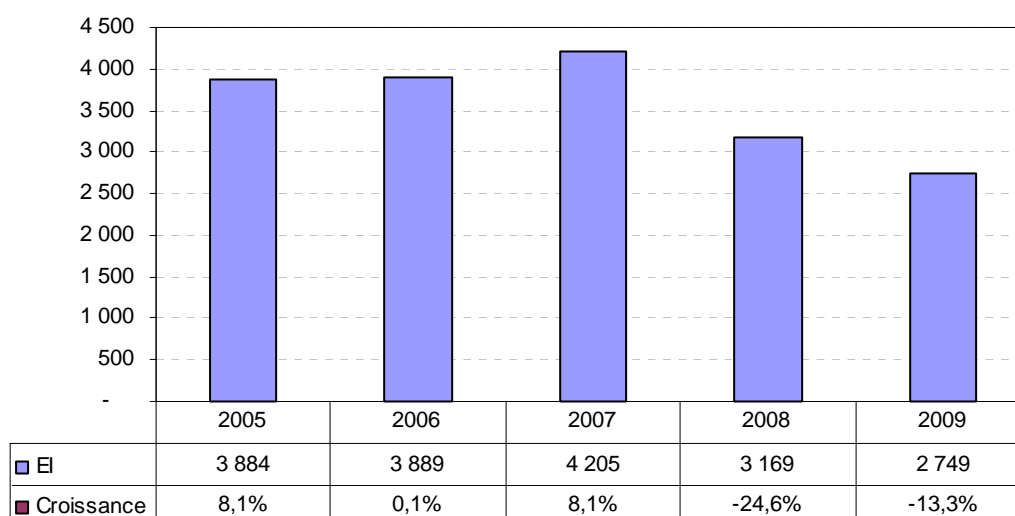
**Graphique 6 – Nombre de désignations par enregistrement international (2009)**



**Graphique 7 – Montant des taxes payées par enregistrement international (2009)****Graphique 8 – Enregistrements internationaux inscrits au registre international (au 31 décembre 2009)**

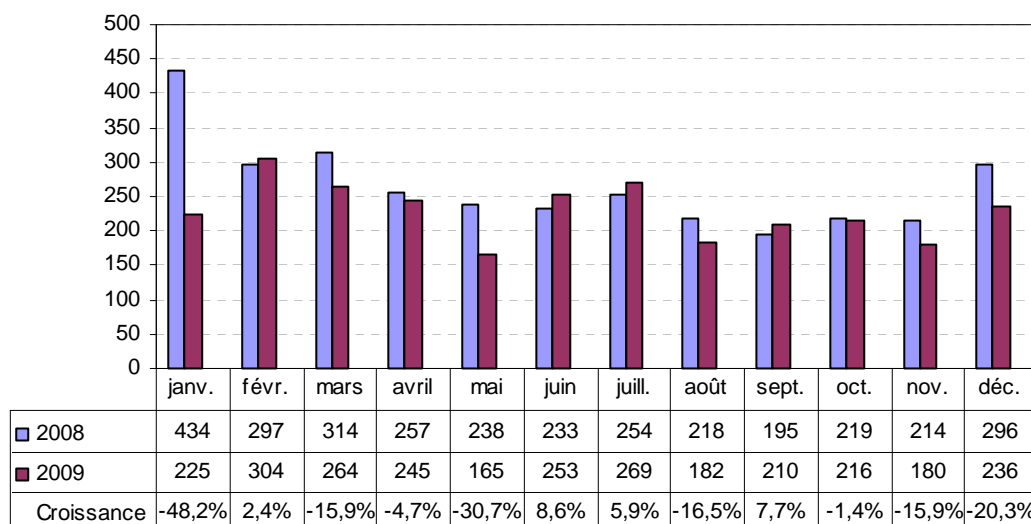
**Graphique 9 – Renouvellements inscrits en 2005-2009**

Taux de croissance par rapport à l'année précédente



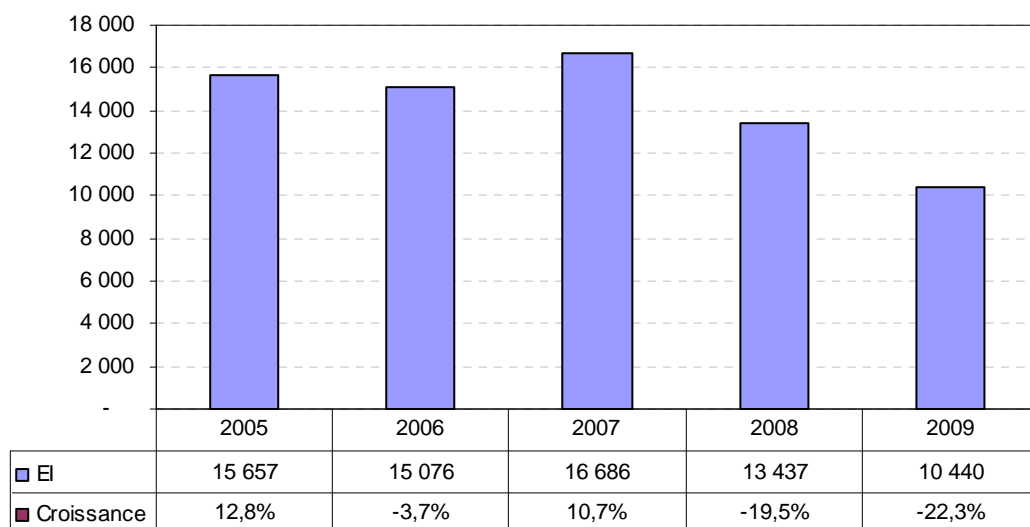
**Graphique 10 – Renouvellements inscrits en 2008-2009 (par mois)**

Taux de croissance par rapport à l'année précédente

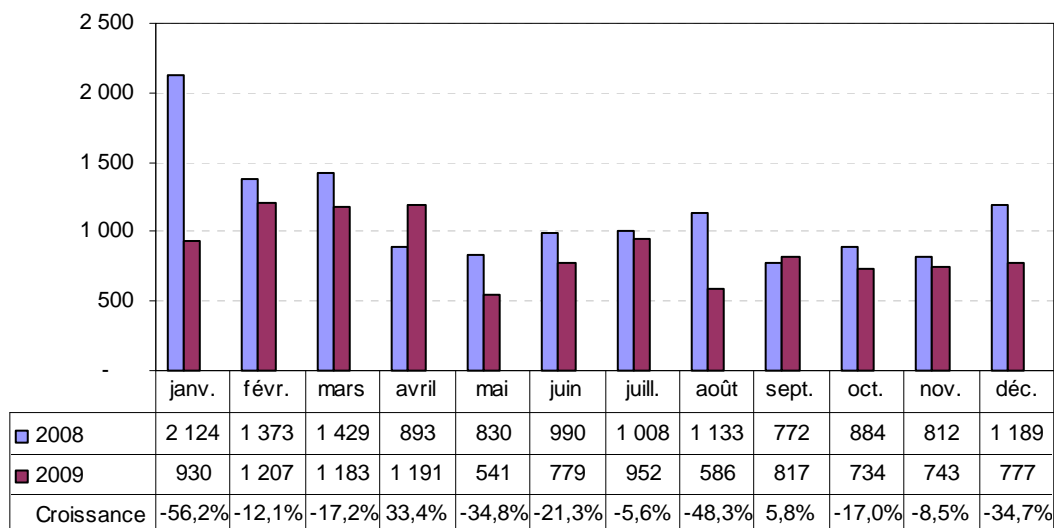


**Graphique 11 – Dessins et modèles renouvelés en 2005-2009**

Taux de croissance par rapport à l'année précédente

**Graphique 12 – Dessins et modèles renouvelés en 2008-2009 (par mois)**

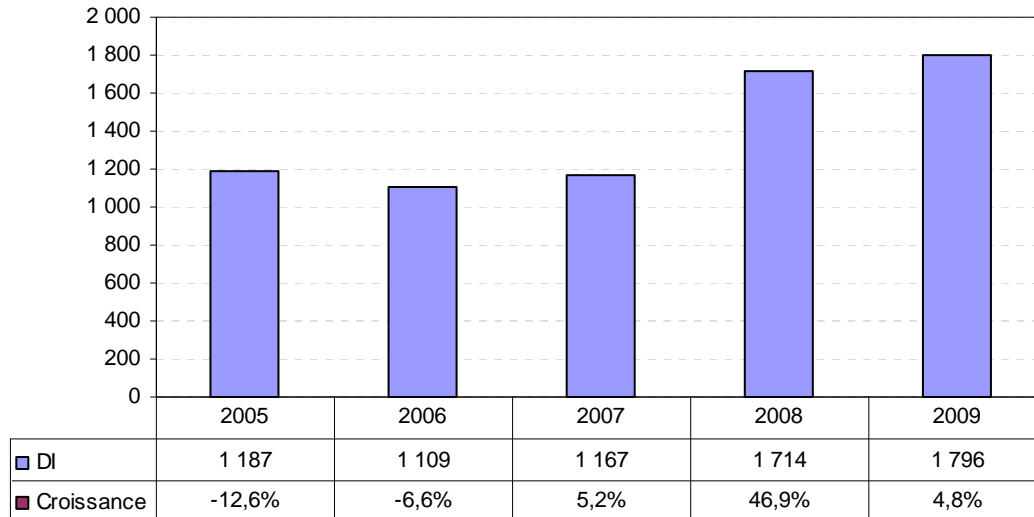
Taux de croissance par rapport à l'année précédente





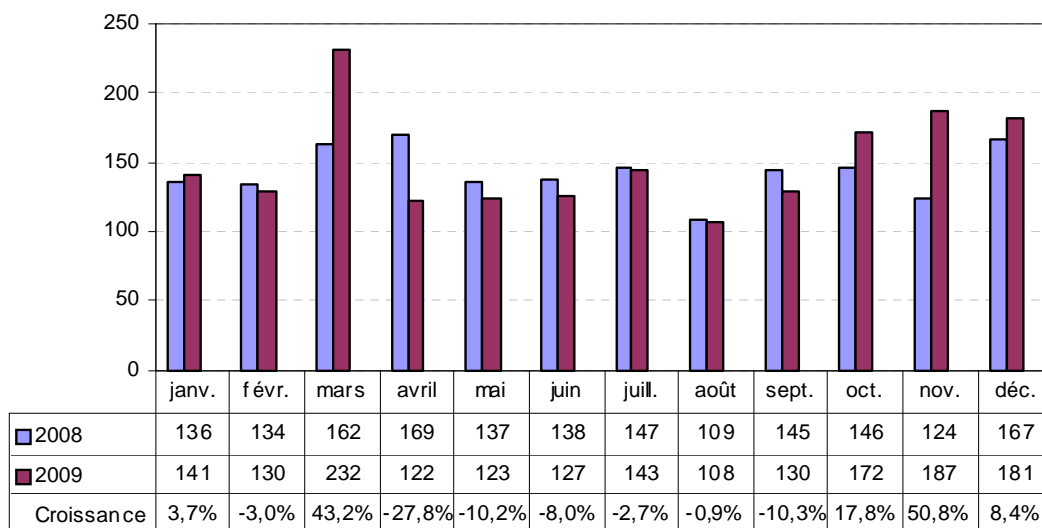
**Graphique 13 – Demandes reçues en 2005-2009**

Taux de croissance par rapport à l'année précédente



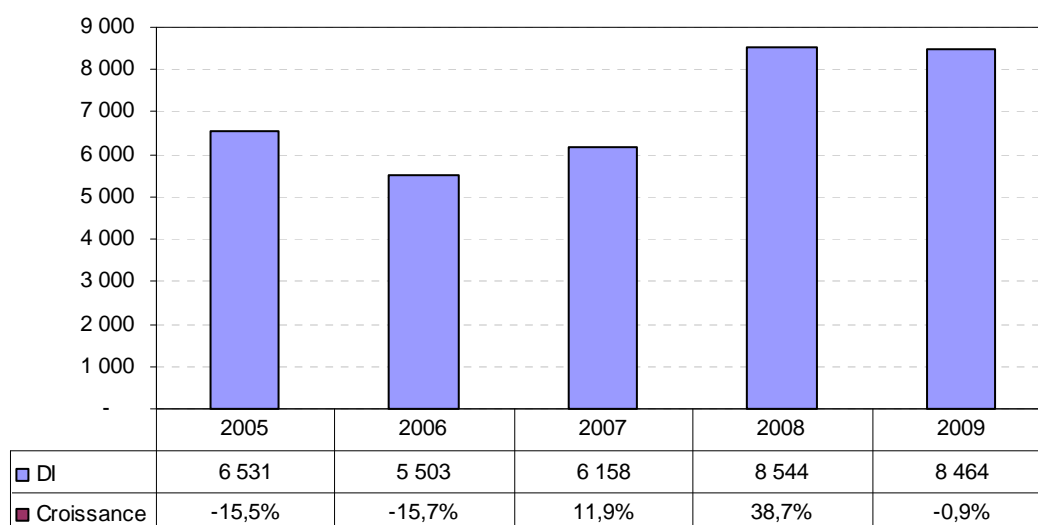
**Graphique 14 – Demandes reçues en 2008-2009 (par mois)**

Taux de croissance par rapport à l'année précédente

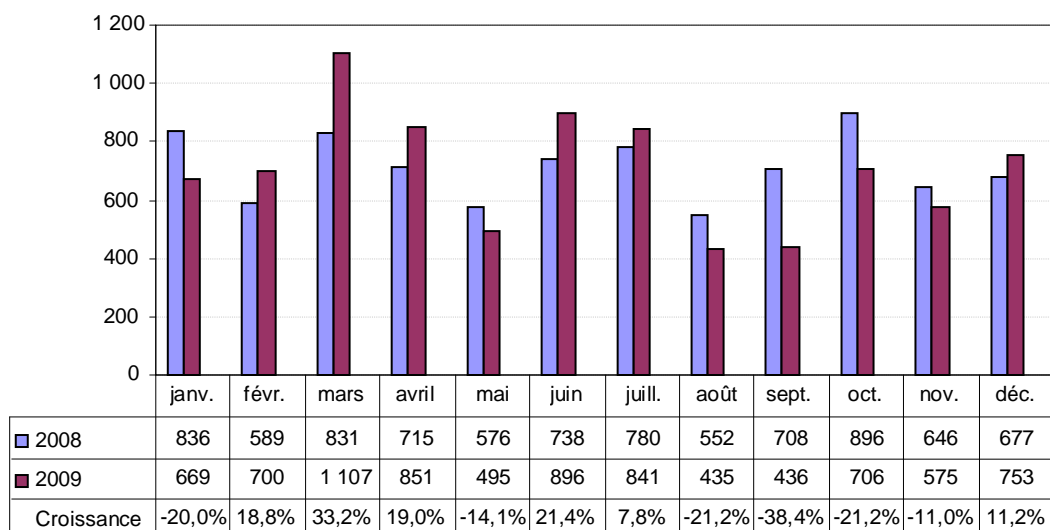


**Graphique 15 – Dessins et modèles reçus en 2005-2009**

Taux de croissance par rapport à l'année précédente

**Graphique 16 – Dessins et modèles reçus en 2008-2009 (par mois)**

Taux de croissance par rapport à l'année précédente



**Tableau n° 3**
**Principales parties contractantes déposantes**
**Nombre de dessins ou modèles contenus dans les demandes déposées, par partie contractante dont le déposant tire son droit de déposer (2005-2009)**

Pourcentage par rapport au nombre total de dépôts en 2009 et taux de croissance par rapport à 2008

<b>par partie contractante dont le déposant tire son droit de déposer</b>		<b>2005</b>	<b>2006</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>Part</b>	<b>Croissance</b>
1	Union européenne (EM)	0	0	0	4 530	4 170	49,3%	-7,9%
2	Suisse (CH)	1 371	1 422	1 295	2 398	2 809	33,2%	17,1%
3	France (FR)	1 634	909	1 341	1 048	969	11,4%	-7,5%
4	Turquie (TR)	116	105	117	216	138	1,6%	-36,1%
5	Danemark (DK)	0	0	0	0	114	1,3%	-
6	Liechtenstein (LI)	21	70	22	71	67	0,8%	-5,6%
7	Maroc (MA)	22	7	3	8	44	0,5%	450,0%
8	Serbie (RS)	0	0	4	0	27	0,3%	-
9	Espagne (ES)	45	38	75	29	25	0,3%	-13,8%
10	République de Moldova (MD)	13	19	0	28	18	0,2%	-35,7%
11	Slovénie (SI)	6	4	15	11	15	0,2%	36,4%
12	Lettonie (LV)	0	5	0	0	14	0,2%	-
13	Bulgarie (BG)	7	7	42	6	10	0,1%	66,7%
14	Hongrie (HU)	36	25	24	63	10	0,1%	-84,1%
15	Géorgie (GE)	0	0	24	0	9	0,1%	-
16	Roumanie (RO)	21	21	5	41	7	0,1%	-82,9%
17	Lituanie (LT)	0	0	0	3	4	0,0%	33,3%
18	Arménie (AM)	0	0	0	0	3	0,0%	-
19	Croatie (HR)	1	0	24	24	3	0,0%	-87,5%
20	Ukraine (UA)	3	44	6	15	3	0,0%	-80,0%
21	Islande (IS)	0	0	0	3	2	0,0%	-33,3%
22	République populaire démocratique de Corée (KP)	0	0	0	0	2	0,0%	-
23	Pologne (PL)	0	0	0	0	1	0,0%	-
24	Albanie (AL)	0	0	0	0	0	0,0%	-
25	Antilles néerlandaises (AN)	0	0	0	0	0	0,0%	-
26	Bosnie-Herzégovine (BA)	0	0	0	0	0	0,0%	-
27	Belgique (BE)	66	30	83	0	0	0,0%	-
28	Bénin (BJ)	0	0	0	0	0	0,0%	-
29	Botswana (BW)	0	0	0	0	0	0,0%	-
30	Benelux (BX)	28	10	13	0	0	0,0%	-
31	Belize (BZ)	12	0	0	0	0	0,0%	-
32	Côte d'Ivoire (CI)	0	0	0	0	0	0,0%	-
33	Allemagne (DE)	2 250	1 597	2 010	20	0	0,0%	-100,0%
34	Estonie (EE)	0	0	0	3	0	0,0%	-100,0%
35	Égypte (EG)	0	0	0	1	0	0,0%	-100,0%
36	Gabon (GA)	0	0	0	0	0	0,0%	-
37	Ghana (GH)	0	0	0	0	0	0,0%	-
38	Grèce (GR)	124	279	245	0	0	0,0%	-
39	Indonésie (ID)	0	0	1	0	0	0,0%	-
40	Italie (IT)	301	342	280	0	0	0,0%	-
	Autres	454	569	529	26	0	0,0%	-100,0%
<b>Total</b>		<b>6 531</b>	<b>5 503</b>	<b>6 158</b>	<b>8 544</b>	<b>8 464</b>	<b>100,0%</b>	<b>-0,9%</b>

## Tableau n° 4

## Principaux pays d'origine déposants

Nombre de dessins ou modèles contenus dans les demandes, par pays dans lequel se situe l'adresse du déposant  
Pourcentage par rapport au nombre total de dépôts en 2009 et taux de croissance par rapport à 2008

	<u>par pays dans lequel se situe l'adresse du déposant</u>	<u>2005</u>	<u>2006</u>	<u>2007</u>	<u>2008</u>	<u>2009</u>	<u>Part</u>	<u>Croissance</u>
1	Allemagne (DE)	2 253	1 592	1 986	2 647	2 193	25,9%	-17,2%
2	Suisse (CH)	1 353	1 393	1 218	2 004	1 858	22,0%	-7,3%
3	États-Unis d'Amérique (US)	0	3	0	491	961	11,4%	95,7%
4	France (FR)	1 604	877	1 348	1 108	954	11,3%	-13,9%
5	Pays-Bas (NL)	447	532	515	498	846	10,0%	69,9%
6	Italie (IT)	279	341	271	401	528	6,2%	31,7%
7	Danemark (DK)	0	0	0	51	167	2,0%	227,5%
8	Autriche (AT)	0	60	97	128	156	1,8%	21,9%
9	Turquie (TR)	114	100	112	216	138	1,6%	-36,1%
10	Finlande (FI)	0	0	0	187	92	1,1%	-50,8%
11	Belgique (BE)	72	35	90	102	88	1,0%	-13,7%
12	Liechtenstein (LI)	21	70	22	71	67	0,8%	-5,6%
13	Luxembourg (LU)	23	22	8	30	56	0,7%	86,7%
14	Royaume-Uni (GB)	0	0	0	98	55	0,6%	-43,9%
15	Maroc (MA)	22	7	4	8	47	0,6%	487,5%
16	Grèce (GR)	124	279	235	23	45	0,5%	95,7%
17	Espagne (ES)	44	38	69	29	34	0,4%	17,2%
18	Serbie (RS)	1	0	4	0	27	0,3%	-
19	Bulgarie (BG)	7	7	42	75	19	0,2%	-74,7%
20	République de Moldova (MD)	13	19	0	28	18	0,2%	-35,7%
21	Slovénie (SI)	6	4	15	14	15	0,2%	7,1%
22	Lettonie (LV)	0	5	0	0	14	0,2%	-
23	Suède (SE)	0	6	9	21	13	0,2%	-38,1%
24	République tchèque (CZ)	0	0	0	52	12	0,1%	-76,9%
25	Hongrie (HU)	36	25	24	77	10	0,1%	-87,0%
26	Géorgie (GE)	0	0	24	0	9	0,1%	-
27	Monaco (MC)	0	0	6	10	9	0,1%	-10,0%
28	Roumanie (RO)	21	21	5	34	7	0,1%	-79,4%
29	Lituanie (LT)	0	0	0	3	4	0,0%	33,3%
30	Arménie (AM)	0	0	0	0	3	0,0%	-
31	Ukraine (UA)	3	44	6	14	3	0,0%	-78,6%
32	Croatie (HR)	1	0	16	24	3	0,0%	-87,5%
33	Pologne (PL)	0	0	0	6	3	0,0%	-50,0%
34	Australie (AU)	0	0	0	0	2	0,0%	-
35	Islande (IS)	0	0	0	3	2	0,0%	-33,3%
36	République populaire démocratique de Corée (KP)	0	0	0	0	2	0,0%	-
37	Chine (CN)	0	0	0	0	1	0,0%	-
38	Vierges britanniques (îles) (VG)	0	0	3	0	1	0,0%	-
39	Andorre (AD)	50	7	0	34	0	0,0%	-100,0%
40	Ex-République yougoslave de Macédoine (MK)	0	0	0	22	0	0,0%	-100,0%
	Autres	37	16	29	35	2	0,0%	-94,3%
	<b>Total</b>	<b>6 531</b>	<b>5 503</b>	<b>6 158</b>	<b>8 544</b>	<b>8 464</b>	<b>100,0%</b>	<b>-0,9%</b>

Tableau n° 5

**Parties contractantes les plus fréquemment désignées (2009)**
**Nombre de dessins ou modèles inscrits au registre international, par partie contractante désignée**

Taux de croissance par rapport à 2008 et pourcentage par rapport au nombre total de dessins ou modèles industriels inscrits en 2009

	<u>2005</u>	<u>2006</u>	<u>2007</u>	<u>2008</u>	<u>2009</u>	<u>Croissance</u>	<u>Part</u>
<b><u>Nombre total des dessins et modèles inscrits au registre international</u></b>	<b>6 806</b>	<b>5 949</b>	<b>6 579</b>	<b>7 920</b>	<b>8 872</b>	<b>-13,3%</b>	<b>100%</b>
<b><u>par partie contractante désignée</u></b>							
1 Suisse	5 601	5 275	5 387	6 185	6 178	-0,1%	69,6%
2 Union européenne (EM)	0	0	0	4 028	5 932	47,3%	66,9%
3 Turquie (TR)	776	1 356	1 550	3 389	4 048	19,4%	45,6%
4 Singapour (SG)	378	1 149	1 474	2 168	2 409	11,1%	27,2%
5 Indonésie (ID)	3 186	2 713	2 575	2 467	2 142	-13,2%	24,1%
6 Ukraine (UA)	1 803	2 122	2 238	2 393	2 056	-14,1%	23,2%
7 Tunisie (TN)	2 800	2 578	2 442	2 157	1 940	-10,1%	21,9%
8 Croatie (HR)	1 599	1 918	2 260	2 476	1 906	-23,0%	21,5%
9 Monaco (MC)	2 397	2 072	2 496	2 114	1 683	-20,4%	19,0%
10 Antilles néerlandaises (AN)	2 795	2 290	2 191	2 027	1 607	-20,7%	18,1%
11 Maroc (MA)	2 224	2 056	2 017	1 971	1 596	-19,0%	18,0%
12 Liechtenstein (LI)	1 849	1 974	1 879	1 752	1 561	-10,9%	17,6%
13 Égypte (EG)	3 201	2 562	2 051	2 056	1 488	-27,6%	16,8%
14 Ex-Rép. yougoslave de Macédoine (MK)	1 540	1 481	1 838	1 847	1 310	-29,1%	14,8%
15 France (FR)	4 279	3 318	3 348	1 893	1 281	-32,3%	14,4%
16 Allemagne (DE)	4 461	3 491	3 498	1 896	1 254	-33,9%	14,1%
17 Italie (IT)	4 580	3 433	3 362	1 705	1 168	-31,5%	13,2%
18 Benelux (BX)	4 399	3 415	3 328	1 565	1 118	-28,6%	12,6%
19 Monténégro (ME)	0	0	1 530	1 707	1 093	-36,0%	12,3%
20 Géorgie (GE)	1 114	1 232	1 125	1 206	983	-18,5%	11,1%
21 Albanie (AL)	0	0	753	1 091	941	-13,7%	10,6%
22 République de Moldova (MD)	1 174	969	1 017	1 088	875	-19,6%	9,9%
23 Arménie (AM)	0	0	199	949	801	-15,6%	9,0%
24 Mongolie (MN)	645	750	695	951	756	-20,5%	8,5%
25 Serbie (RS)	1 974	1 976	2 098	1 421	733	-48,4%	8,3%
26 Kirghizistan (KG)	673	822	718	843	686	-18,6%	7,7%
27 Belize (BZ)	728	927	779	742	625	-15,8%	7,0%
28 Oman (OM)	0	0	0	0	534	-	6,0%
29 République arabe syrienne (SY)	0	0	0	187	464	148,1%	5,2%
30 Espagne (ES)	4 185	2 897	2 528	1 185	442	-62,7%	5,0%
31 Grèce (GR)	2 982	2 035	1 957	970	368	-62,1%	4,1%
32 Islande (IS)	111	67	76	229	342	49,3%	3,9%
33 Rép. populaire démocratique de Corée (KP)	1 178	1 141	1 139	911	306	-66,4%	3,4%
34 Bosnie-Herzégovine (BA)	0	0	0	0	304	-	3,4%
35 Slovénie (SI)	1 824	1 559	1 358	589	293	-50,3%	3,3%
36 Roumanie (RO)	1 661	1 590	914	351	283	-19,4%	3,2%
37 Namibie (NA)	52	132	36	201	201	0,0%	2,3%
38 Botswana (BW)	0	0	36	195	195	0,0%	2,2%
39 Hongrie (HU)	1 464	1 325	1 196	505	182	-64,0%	2,1%
40 Bulgarie (BG)	1 687	1 834	1 469	348	151	-56,6%	1,7%

**Liste des parties contractantes à l'Arrangement de La Haye au 31 décembre 2009**

Albanie (60 et 99)	Mali (60)
Allemagne (34 et 60) <sup>1</sup>	Maroc (34 et 60)
Arménie (99)	Monaco (34 et 60)
Belgique (60)	Mongolie (60 et 99)
Belize (60)	Monténégro (60)
Bénin (34 et 60)	Namibie (99)
Bosnie-Herzégovine (99)	Niger (60)
Botswana (99)	Oman (99)
Bulgarie (60 et 99)	Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI) (99)
Côte d'Ivoire (34 et 60)	Pays-Bas <sup>3</sup> (34 et 60)
Croatie (60 et 99)	Pologne (99)
Danemark (99)	République arabe syrienne (99)
Égypte (34 et 99)	République de Moldova (60 et 99)
Espagne (34 et 99)	République populaire démocratique de Corée (60)
Estonie (99)	Roumanie (60 et 99)
Ex-République yougoslave de Macédoine (60 et 99)	Sao Tomé-et-Principe (99)
France (34, 60 et 99)	Sénégal (34 et 60)
Gabon (60)	Serbie (60 et 99)
Géorgie (60 et 99)	Singapour (99)
Ghana (99)	Slovénie (60 et 99)
Grèce (60)	Suisse <sup>2</sup> (34, 60 et 99)
Hongrie (60 et 99)	Suriname (34 et 60)
Indonésie (34) <sup>2</sup>	Tunisie (34)
Islande (99)	Turquie (99)
Italie (60)	Ukraine (60 et 99)
Kirghizistan (60 et 99)	Union européenne (99)
Lettonie (99)	
Liechtenstein (34, 60 et 99)	
Lituanie (99)	
Luxembourg (60)	
	<b>(Total : 56)</b>

Parties à l'Acte de 1934 (15)

Parties à l'Acte de 1960 (34)

Parties à l'Acte de 1999 (36)

<sup>1</sup> L'Acte de Genève entrera en vigueur à l'égard de l'Allemagne le 13 février 2010.

<sup>2</sup> Les dénonciations de l'Acte de 1934 par l'Indonésie et la Suisse prendront effet le 3 juin 2010 et le 19 novembre 2010, respectivement.

<sup>3</sup> Les Pays-Bas sont liés par l'Acte de 1934 en ce qui concerne le territoire des Antilles néerlandaises.



## **Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle**

**Adresse:**

34, chemin des Colombettes  
P.O. Box 18  
CH-1211 Genève 20  
Suisse

**Téléphone:**

+41 22 338 91 11

**Fax:**

+41 22 733 54 28

**Site Web:**

[www.wipo.int](http://www.wipo.int)